

# L'écotaxe élargie aux emballages

• Elle devrait être effective à partir de 2015

• La redevance servira à financer la restructuration du secteur informel

• 300 millions de DH seront générés par l'écotaxe sur le plastique avant fin 2014

APRÈS l'écotaxe sur le plastique, le ministère de l'Environnement compte taxer tous les emballages à partir de 2015. L'affirmation est de Hakima El Haité, ministre de tutelle, qui était l'invitée hier de l'émission «Les Experts» sur Atlantic Radio. La mise en place de cette nouvelle réglementation répond en fait aux doléances des industriels, qui qualifient l'écotaxe de non-démocratique dans la mesure où elle ne s'applique qu'au plastique importé, excluant ainsi le reste des emballages. En tout cas, cette mesure, qui devrait responsabiliser davantage les industriels, servira à financer l'un des programmes prioritaires du département de l'Environnement. Déjà l'écotaxe sur le plastique permettra à Hakima El Haité de générer 300 millions de DH avant fin 2014. La ministre, qui souligne que son département a déjà collecté des financements,



L'écotaxe sur le plastique, dont la mise en place avait fait des vagues, n'est que provisoire. La ministre en charge de l'Environnement, Hakima El Haité, se dit prête à y renoncer si les industriels lui proposent d'autres solutions permettant de relever les défis environnementaux (Ph. Khalifa)

qui permettra donc à l'Etat de dégager 300 millions de DH en moins de deux ans après son entrée en vigueur, n'est que provisoire. El Haité attend toujours les propositions des industriels pour relever les défis environnementaux. Mais elle reste toutefois catégorique: «Si aucune alternative n'est proposée au gouvernement, cette écotaxe sera main-

pas à lutter contre la pollution industrielle. Elles s'étendent aussi à la réglementation de toutes les activités à proximité du littoral. D'ailleurs, El Haité a réussi à faire passer le projet de loi sur le littoral, qui traînait depuis plusieurs années. Le texte, adopté récemment en Conseil de gouvernement, consacre la responsabilité partagée, en prévoyant la mise en place du principe de pollueur-payeur. Mieux, la nouvelle réglementation pose les conditions pour autoriser les constructions à proximité des plages. Parmi les mesures prévues dans ce sens, l'interdiction de toute installation à moins de 100 mètres de la plage. Les constructions doivent aussi faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, a indiqué la ministre. Au-delà de préserver la santé humaine, la loi sur le littoral vise aussi à protéger les sources de revenus des pêcheurs. Car, «la pêche maritime contribue à près de 3% du PIB», a-t-elle rappelé. □

Hajar BENEZHA

## Une Administration plus écolo

HAKIMA El Haité veut ériger l'Administration publique en modèle en matière de respect de l'environnement. Son département a développé une stratégie nationale qui établit le principe de responsabilité élargie et de la réparation des dégâts. Cette nouvelle feuille de route impose aux différents départements ministériels d'intégrer la composante durabilité dans toutes leurs politiques publiques. Mieux, ces établissements disposent d'un délai également de 2 ans pour se conformer à cette exigence. La stratégie impose aux ministères de revoir leurs équipements. Il s'agira notamment d'opter pour l'usage de l'énergie solaire, pour une utilisation plus rationnelle de l'eau et pour le recyclage du papier et du matériel informatique. □

sans donner plus de détails, a fait savoir que cette écotaxe permettra la réalisation des programmes destinés à intégrer les acteurs du secteur informel, notamment les chiffonniers, dans le circuit formel. Le but étant d'améliorer leurs conditions de travail. El Haité veut leur offrir une assurance ainsi qu'une couverture médicale. Mais ce chantier est également nécessaire étant donné l'importance de la manne financière générée par le secteur informel. Le recyclage informel draine à lui seul 980 millions de DH, comme l'a fait savoir la ministre.

Outre la lutte contre le circuit informel, la redevance sur le plastique servira à financer la collecte sélective à Casablanca, les stations de tri des déchets et l'assistance des communes qui se lancent dans les opérations de sélection. Mais cette taxe,

tenue». Sachant qu'elle leur a déjà proposé d'assujettir tous les produits composés de plus de 50% de plastique. Une proposition qui a été rejetée, déplore-t-elle.

En fait, la ministre semble plutôt privilégier la concertation. C'est d'ailleurs l'approche qu'elle adopte actuellement, en consultant les industriels sur l'éventualité de taxer les batteries importées ou fabriquées au Maroc. «Le gouvernement pouvait imposer une redevance, mais il ne l'a pas fait. Après ces consultations, les industriels sont aujourd'hui disposés à investir dans une usine de recyclage», affirme-t-elle. La mise en place de cette unité est aujourd'hui sur les rails. Mais si le projet n'aboutit pas, la batterie importée sera taxée entre 150 et 200 DH. Reste que les actions du département de l'Environnement ne se limitent